

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AURE LOURON

2 avenue Calamun  
65240 ARREAU

Envoyé en préfecture le 07/08/2018  
Reçu en préfecture le 07/08/2018  
Affiché le   
ID : 065-246500573-20180803-2018\_64B-DE

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 2018-64 B

Séance du 3 août 2018

Référence écriture délib :  
PC/MS/CS

L'an deux mille dix-huit, le 3 août, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

**Présents votants (6)** : CARRERE Philippe, BEYRIE Maryse, MIR Jean-Henri, DUBERNARD Alain, ISOART Jean-Michel, LACAZE Noël

**Absents excusés** : CARTAN Olivier, DUBARRY Jean-Bertrand, ROTGE Gilbert

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président informe les membres du bureau Communautaire la nécessité de remplacer le véhicule de service compte tenu de lourdes réparations nécessaires à l'ancien.

Cet investissement n'étant pas inscrit au budget primitif 2018 du budget principal, il convient de réaliser une décision modificative.

Nombre de membres en exercice :	10
Nombre de membres ayant pris part à la délibération :	6
Votes pour :	6
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	0
Date de la convocation :	31 juillet 2018

OBJET : Budget principal –  
Décision Modificative n° 2

Chapitre	Article	Désignation	Total Budget	+/-	Nouveau total
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
014	739223	FPIC Fonds national de péréquation – Services Généraux	323 691,00 €	-12 000,00 €	311 691,00 €
023		Virement à la section d'investissement	704 915,00 €	+ 12 000,00 €	716 915,00 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
021		Virement de la section de fonctionnement	704 915,00 €	+ 12 000,00 €	716 915,00 €
21	2182	Matériel de transport Services Généraux	00,00 €	+ 12 000,00 €	12 000,00 €

Monsieur le Président propose d'en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le bureau communautaire :

- Approuve la proposition de modification des inscriptions budgétaires telle que présentée par Monsieur le Président ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,  
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65240 ARREAU